



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4327^e séance

Mercredi 13 juin 2001, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Chowdhury	(Bangladesh)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Hume
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Cooney
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2001/572)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est reprise à 15 h 10.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Ouganda une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Beyendeza (Ouganda) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Ma délégation également est reconnaissante des exposés que nous avons entendus ce matin.

Nous notons la cohérence des évaluations faites par le Secrétaire général dans son rapport et par la récente mission du Conseil de sécurité dans le sien. L'analyse de plus en plus commune des membres du Conseil et leur approche de la région des Grands Lacs est en effet une bonne base pour nos délibérations cette semaine sur la prorogation du mandat de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC).

Les progrès accomplis dans le processus de paix ces derniers mois sont encourageants. En même temps, alors que nous nous préparons pour la troisième phase de la MONUC, les problèmes sont énormes, comme l'illustre le rapport du Secrétaire général. Le danger exige une approche minutieusement équilibrée qui nous permette de jouer notre rôle pour maintenir l'élan du processus de paix tout en évitant au maximum l'élargissement subreptice de la mission. Il est important que le nouveau mandat de la MONUC, dans toute la mesure possible, soit défini conformément aux recommandations pertinentes du rapport Brahimi.

La Norvège appuie la recommandation du rapport du Secrétaire général de proroger le mandat de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) pour 12 mois, jusqu'au 15 juin 2002. Nous estimons comme lui que la MONUC et l'ONU seront engagées pour longtemps en République démocratique du Congo. Nous pensons qu'en prorogeant le

mandat d'un an, la communauté internationale montre son attachement au soutien de la paix et de la sécurité et à l'allègement des souffrances des peuples de la région.

Nous appuyons le Secrétaire général dans sa demande de personnel supplémentaire pour la MONUC. Nous sommes particulièrement heureux de voir le renforcement envisagé de la composante civile et nous voyons la nécessité de renforcer la capacité logistique de l'opération. Cependant, nous aurions préféré voir un plan plus détaillé pour l'utilisation de personnel supplémentaire.

La Norvège partage également la préoccupation du Secrétaire général concernant les récits de mouvements vers l'est de groupes armés et de leurs incursions au Rwanda, au Burundi et en Tanzanie. Cette préoccupation souligne la nécessité de mettre en place un programme viable de désarmement, de démobilisation, de réinstallation, de réinsertion et de rapatriement pour les groupes armés, comme précisé dans l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Je note, cependant, que le Secrétaire général estime que les plans remis jusqu'ici par les parties ne sont pas une base suffisante pour que l'ONU agisse davantage à cet égard. La pression sur les parties doit donc être maintenue afin d'avoir un plan correct de désarmement, de démobilisation, de réinstallation, de réinsertion et de rapatriement. De même, une pression doit être exercée sur le Gouvernement de la République démocratique du Congo et ses alliés pour qu'ils cessent tout soutien aux forces négatives opérant dans la région. Comme le Secrétaire général, nous pensons qu'il ne peut y avoir de paix durable en République démocratique du Congo sans un règlement global de la situation au Burundi.

Le problème d'assurer une administration civile efficace, y compris la sécurité et la sûreté de la population civile, reste un sérieux défi pour la paix et la stabilité en République démocratique du Congo. Nous souscrivons à l'idée que cette responsabilité incombe aux parties disposant d'un contrôle de fait et nous adjurons ceux qui contrôlent la situation de traiter ce problème avec sérieux. Nous sommes d'avis que les spécialistes des droits de l'homme, de la protection de l'enfant et des affaires civiles aideront à protéger la sécurité de la population civile.

Nous restons fort préoccupés par la situation humanitaire et l'utilisation d'enfants soldats dans toute la région. La déclaration du Représentant spécial Olara

Otunnu aujourd'hui sur l'exploitation des enfants nous a brossé un tableau extrêmement sombre. Des efforts concertés et urgents sont nécessaires tant de la part des forces gouvernementales que des groupes rebelles. Nous attendons de travailler avec Olara Otunnu sur son plan en cinq points. La communauté internationale doit inlassablement traiter des aspects relatifs à la situation humanitaire.

La Norvège voudrait réaffirmer son appui aux initiatives régionales pour instaurer la paix dans la région des Grands Lacs.

M. Kassé (Mali) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, pour avoir convoqué cette séance publique à la suite de la publication du huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), dont nous nous félicitons.

Ma délégation salue la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, S. E. M. Léonard She Okitundu. Nous le remercions de sa déclaration et nous saluons, Monsieur le Ministre, l'initiative de votre gouvernement d'engager des négociations directes et de haut niveau avec ses voisins, ainsi que sa décision interdisant le recrutement des enfants soldats et ordonnant la démobilisation de ceux qui sont déjà enrôlés.

Nos remerciements vont également au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, pour la présentation dudit rapport, et au Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M. Olara Otunnu, pour son rapport oral de ce matin. Nous souscrivons entièrement aux recommandations et au programme d'action qui viennent d'être exposés sur la question des enfants soldats.

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui, intervient après celui que nous avons examiné ici, il y a seulement quelques jours, à la suite de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs. Il nous permet, comme l'autre, de continuer de nourrir un optimisme, certes prudent, à l'égard du processus de paix de Lusaka. Ma délégation partage les observations et conclusions contenues dans le rapport et souhaiterait avec votre autorisation, Monsieur le Président, faire les remarques suivantes.

Premièrement, malgré les pas importants franchis dans les différents volets du processus de Lusaka, nous sommes d'avis, avec le Secrétaire général, qu'il ne peut y avoir de paix durable en République démocratique du Congo sans un règlement global de la situation, et particulièrement de celle qui prévaut au Burundi. À cet égard, nous encourageons vivement la poursuite des rencontres bilatérales au sommet dans le but de parvenir à des accords fondés, notamment, sur l'intérêt commun et le respect mutuel de l'intégrité territoriale, de la souveraineté nationale et de la sécurité des États de la région.

Deuxièmement, nous sommes, nous aussi, d'avis que l'avenir du processus de Lusaka dépend de l'engagement et de la coopération des parties. À cet égard, nous avons pris bonne note des progrès notables réalisés dans le désengagement des forces, du retrait et de l'annonce du retrait de certaines forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo. Toutefois, nous demeurons vivement préoccupés par la réticence et par le manque d'empressement manifestés par le Rassemblement congolais pour la démocratie et par le Front de libération du Congo en ce qui concerne, respectivement, la démilitarisation de la ville de Kisangani et le désengagement dans la province de l'Équateur. Cette situation qui entrave dangereusement le processus ne devrait plus être tolérée par le Conseil de sécurité. Les résolutions du Conseil de sécurité et les instruments de l'Accord de Lusaka devraient être appliqués.

Troisièmement, nous souscrivons à l'idée d'une étape de transition vers la troisième phase du déploiement de la MONUC. Cette étape transitoire devrait être courte et permettre d'achever la planification de toutes les composantes de la phase III du déploiement de la MONUC. À cet égard, nous appuyons l'idée d'une rencontre dans le cadre du partenariat entre le Comité politique de l'Accord de Lusaka et le Conseil de sécurité au mois de septembre prochain.

Quatrièmement, concernant la situation économique et humanitaire, nous réitérons l'appel lancé à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international.

Nous nous sommes déjà félicités de l'ouverture du fleuve Congo à la navigation. Nous appuyons le processus de mise en place de la commission du bassin du Congo, de même que nous sommes disposés à soutenir l'idée de l'ouverture d'un couloir humanitaire

pour alléger une situation qui n'a plus besoin d'être décrite, car les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Enfin nous appuyons la prorogation du mandat de la MONUC pour une nouvelle période de 12 mois et nous voterons pour le projet de résolution relatif à cette prorogation.

Je ne saurais terminer sans rendre un vibrant hommage au Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, l'Ambassadeur Kamel Morjane, et, à travers lui, à toute son équipe et à toutes les agences sur le terrain pour les efforts déployés pour rétablir la paix en République démocratique du Congo.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. Léonard She Okitundu, de sa présence parmi nous, remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Otunnu de leurs exposés instructifs, et remercier également M. Annabi de sa présence.

Comme il existe un consensus général au Conseil de sécurité pour ce qui est des objectifs que la MONUC en République démocratique du Congo doit atteindre pour mettre en oeuvre l'Accord de Lusaka, il est inutile que j'en parle longuement au cours de la présente séance.

Les membres du Conseil qui m'ont précédé ont souligné certains aspects de l'engagement important pris en faveur de la paix que nous avons à l'égard de la République démocratique du Congo et des pays voisins. J'ai eu l'occasion d'exprimer en personne cet engagement devant divers interlocuteurs lors de la visite que nous avons effectuée récemment dans la région des Grands Lacs. Permettez-moi donc de faire simplement quelques observations sur trois aspects de la question.

Premièrement, ma délégation partage la vision présentée par le Secrétaire général dans son rapport, en ce sens que les informations insuffisantes provenant des parties à l'Accord de Lusaka empêchent, pour le moment, de formuler une stratégie d'ensemble pour la prochaine phase des opérations de la MONUC. À cet égard, le non-respect des délais pour la présentation des calendriers pour le retrait des troupes étrangères et la démobilisation complète des groupes armés, ainsi que certains retards dans la séparation des forces, est,

bien entendu, quelque peu décevant, mais nous n'avons pas perdu confiance dans le processus parce que nous voyons également certains signes positifs. Nous prions instamment les membres du Comité politique de transmettre les informations nécessaires pour lancer la prochaine phase des opérations de la MONUC.

La paix est un bien auquel nous devons continuer d'aspirer, en dépit des résistances qu'il suscite. C'est pourquoi, par l'intermédiaire du Conseil, nous persisterons dans nos activités en faveur de la paix en République démocratique du Congo, mais notre engagement dépendra forcément de la mesure dans laquelle nos partenaires s'acquitteront de leurs obligations.

Nous attachons une grande importance aux rencontres bilatérales entre les autorités de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi, afin de mettre fin à l'appui accordé aux groupes armés qui opèrent sur le territoire congolais. Nous sommes préoccupés des derniers rapports sur les mouvements transfrontaliers des contingents des « forces négatives »; ces déplacements constituent une sorte de rapatriement sans désarmement qui pourrait avoir de graves conséquences. À cet égard, nous voudrions souligner la prochaine rencontre entre les Présidents Joseph Kabila et Paul Kagame dans la capitale de la Tanzanie.

Deuxièmement, ma délégation voudrait exprimer sa profonde préoccupation devant la situation humanitaire qui est celle de la République démocratique du Congo, à la suite notamment du déplacement massif de populations qui fuient la violence, de l'interruption des sources habituelles d'approvisionnement en denrées alimentaires, du pillage systématique des ressources naturelles du pays et des conséquences de la guerre sur la vie des enfants, comme nous l'a si bien souligné M. Olara Otunnu.

Nous jugeons totalement inacceptable que 16 millions de personnes ont des besoins alimentaires critiques et qu'elles ont difficilement accès aux organisations humanitaires. Nous devons encourager un accord entre les autorités et les groupes rebelles pour établir un couloir humanitaire pour l'acheminement de produits alimentaires, comme cela a été proposé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

La question de la protection de la population civile dans les zones qui ont été ou vont être évacuées par les groupes rebelles nous préoccupe. Si cette pro-

tection est la responsabilité première des occupants de facto de chaque région, les rapports qui nous parviennent sur le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international sont également inquiétants. Nous appuyons le déploiement rapide d'observateurs des droits de l'homme en nombre suffisant pour accomplir leur tâche de surveillance.

Nous notons en outre que la situation de la population s'est aggravée à la suite de l'exploitation illicite des ressources naturelles de la République démocratique du Congo et de la vente généralisée d'armes à des pays et à des groupes violents mêlés au conflit, en particulier des armes légères qui ont fait le plus grand nombre de morts et de blessés parmi la population. Nous exhortons les fournisseurs d'armes à mieux en contrôler la vente dans cette région de l'Afrique.

Pour ce qui est de la situation des enfants en République démocratique du Congo, nous appuyons le plan en cinq points présenté par le Représentant spécial, M. Otunnu, et ferons en sorte que les recommandations qui figurent dans ce plan soient reflétées dans le projet de résolution qui doit être adoptée à la fin de la semaine.

Troisièmement, et c'est mon dernier point, ma délégation souhaite rendre un grand hommage et exprimer ses félicitations au personnel de la MONUC et au Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo pour l'excellent travail qu'ils accomplissent. Nous sommes prêts à autoriser la prolongation du mandat de la Mission, comme l'a proposé le Secrétaire général, afin de passer à une troisième phase. En conséquence, nous appuierons le texte du projet de résolution présenté par la délégation française et qui est actuellement en phase de négociations et dont l'objectif est le renforcement progressif de la Mission en élargissant sa composante civile.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Bangladesh devait prendre la parole et j'étais censé faire une déclaration en ma qualité de représentant national, mais par égard envers les non-membres du Conseil, je prendrai la parole après qu'ils auront parlé.

J'invite le représentant de la Suède à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Norström (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays de l'Europe centrale et orientale associées à l'Union européenne – Bulgarie, République

tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et les pays associés – Chypre, Malte et Turquie – ainsi que les pays membres de l'Association européenne de libre-échange – Islande et Liechtenstein – s'associent à cette déclaration.

Je voudrais tout d'abord remercier le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. She Okitundu. Nous sommes également très reconnaissants à MM. Guéhenno et Otunnu des exposés que nous avons entendus ce matin. Je voudrais aussi noter la présence de M. Hédi Annabi et lui souhaiter la bienvenue parmi nous.

Depuis plusieurs mois, les événements en République démocratique du Congo nous inspirent de plus en plus d'espoir. Dans son rapport du 8 juin, le Secrétaire général décrit une situation caractérisée non seulement par des obstacles et des difficultés mais également par des possibilités et des tendances positives. L'Union européenne constate avec satisfaction que le Secrétaire général conclut que des progrès ont été effectués dans des domaines clés depuis le mois d'avril et nous prenons note de son optimisme prudent pour ce qui est de l'avenir immédiat du processus de paix de Lusaka.

L'Union européenne continue d'appuyer pleinement l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka qui constitue la base consensuelle de la paix en République démocratique du Congo. Des progrès continus doivent être garantis dans tous les aspects de cet accord, en particulier, le retrait en bon ordre des troupes étrangères, le dialogue national en République démocratique du Congo et le désarmement, la démobilisation, la réinsertion, le rapatriement et la réinstallation des groupes armés. La poursuite des progrès dépend avant tout des parties au conflit. Le rôle de l'ONU et de la communauté internationale, y compris l'Union européenne, et la contribution que celles-ci peuvent apporter à la paix et au développement dans la région dépend évidemment des actions des parties elles-mêmes.

Nous exhortons en conséquence toutes les parties à respecter intégralement leurs engagements et leurs obligations de manière inconditionnelle afin de permettre au processus de Lusaka d'avancer.

S'agissant du rôle de l'ONU, les décisions importantes concernant l'avenir de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) devront être prises par le

Conseil de sécurité dans les deux jours qui viennent. Compte tenu de la situation actuelle et de ses éléments à la fois positifs et perturbants, l'Union européenne souscrit à ce que dit le Secrétaire général, à savoir que l'élan généré par le désengagement des forces et les retraits de forces étrangères ne doivent pas être perdus. En conséquence, l'Union européenne se félicite de la proposition du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MONUC et à déployer du personnel supplémentaire, dans les limites d'un effectif maximal de 5 537, pour les fonctions envisagées durant la période transitoire qui devra déboucher sur la troisième phase.

L'Union européenne se félicite de la coopération apportée à la MONUC par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et ses alliés, ainsi que de la coopération entre la MONUC et l'Armée patriotique rwandaise (APR) et les Forces de défense populaire ougandaise (UPDF). Néanmoins, les difficultés et les retards causés par le Front de libération du Congo (FLC) et du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) sont inacceptables. L'Union européenne considère que la séquestration des observateurs de la MONUC par le FLC et le fait que la MONUC soit l'objet de campagnes de désinformation sont particulièrement graves. Nous nous félicitons du désengagement et de la vérification qui s'achèvent dans trois des quatre secteurs mais nous notons avec préoccupation qu'il y a eu obstruction de la part du FLC en particulier. Toutes les parties devraient achever leur désengagement et respecter les nouvelles positions défensives. Le droit humanitaire international doit être respecté, notamment dans les zones dont les troupes se seront retirées.

La récente mission du Conseil de sécurité dans la région a mis en évidence le fait que le Conseil s'attendait à des progrès réguliers, constants, ainsi qu'à un respect rigoureux par les parties de tous les accords et calendriers en ce qui concerne le retrait des troupes étrangères et le plan de désarmement, de démobilisation, de rapatriement ou de réinsertion des groupes armés. L'Union européenne souscrit intégralement à cette position. En ce qui concerne ce processus, il devrait s'appuyer avant tout sur la réinsertion volontaire et sur le rapatriement afin d'être effectif. La communauté internationale voudra peut-être appuyer un tel processus volontaire, mais la responsabilité de la mise en oeuvre incombe avant tout aux parties elles-mêmes. Les Gouvernements du Zimbabwe et de la République démocratique du Congo doivent en particulier cesser d'apporter leur soutien à ces groupes armés et le

Rwanda doit respecter son engagement afin de les rapatrier et de les réinsérer. L'Union européenne reconnaît qu'il est nécessaire de faire une différence entre les diverses catégories de membres des groupes armés et de régler de manière urgente la question des groupes d'origine rwandaise. En outre, la démobilisation des enfants soldats devrait être la plus haute priorité.

La situation humanitaire en République démocratique du Congo et dans toute la région demeure extrêmement préoccupante, comme cela est mentionné dans tous les rapports récents du Secrétaire général. Afin de rendre possible des améliorations véritables, toutes les parties doivent garantir un accès rapide, sûr et sans obstacle à l'assistance humanitaire. Tout en nous félicitant de l'amélioration de l'accès aux populations vulnérables, nous notons qu'un niveau défaillant de sécurité continue de menacer en permanence les efforts cruciaux sur les plans humanitaire et de réhabilitation, comme cela fut illustré par la déplorable attaque lancée en avril contre les six employés du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Les conditions humanitaires difficiles, qui touchent particulièrement les femmes et les enfants, doivent recevoir une attention internationale et une assistance financière accrues. La Commission européenne a décidé d'offrir 35 millions d'euros à titre d'aide humanitaire et 120 millions d'euros pour financer la réduction de la pauvreté et la promotion des droits de l'homme. L'Union européenne demeure disposée à contribuer à l'amélioration de la situation humanitaire et de la reprise économique de la République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Namibie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

M. Theron (Namibie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer par dire combien ma délégation est heureuse de vous voir présider les délibérations du Conseil de sécurité. Nous vous remercions également d'avoir convoqué aujourd'hui cette réunion extrêmement importante. Nous voudrions également saisir l'occasion de féliciter l'Ambassadeur Cunningham pour la manière remarquable dont il a dirigé nos travaux au mois de mai. Je remercie également M. Guéhenno pour sa présentation du rapport du Secrétaire général, ainsi que M. Otunnu pour son important exposé de ce matin. Ma délégation souhaite la bienvenue à la présente réunion à M. Léonard She

Okitundu, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo.

Le rapport du Secrétaire général, publié sous la cote S/2001/572, dont le Conseil est saisi, prend acte des progrès dans le processus de paix en République démocratique du Congo, tout en reconnaissant leurs limites. Ma délégation se félicite toutefois des initiatives proposées et confirme les développements positifs intervenus depuis la dernière séance du Conseil.

À cet égard, tout en notant la limite actuelle de 5 537 membres du personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), ma délégation est convaincue que ces chiffres seront bientôt plus élevés compte tenu du grand nombre de fonctions que la MONUC doit assumer.

Ma délégation se félicite des progrès accomplis s'agissant du dialogue intercongolais. Nous saluons le travail accompli par le facilitateur neutre, Sir Ketumile Masire, et plus particulièrement son annonce qu'une réunion préparatoire au dialogue serait organisée le 16 juillet. Nous prenons note du fait que ses associés visiteront la totalité des 11 provinces de la République démocratique du Congo dans le cadre de la préparation au dialogue. En outre, nous considérons que cette réunion préparatoire doit avoir lieu sur le territoire congolais et sans interférence extérieure.

Nous notons que la situation humanitaire demeure précaire et que des violations sérieuses des droits de l'homme sont toujours perpétrées, en particulier dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Nous appuyons toutes mesures immédiates visant à mettre un terme à cette tragédie. Nous espérons également que ceux qui ont assassiné les six membres du CICR seront arrêtés et traduits en justice dans les plus brefs délais. Nous félicitons M. Olara Otunnu pour ses efforts visant à mettre en lumière et améliorer le sort pénible des enfants dans les conflits armés et nous nous félicitons des résultats positifs obtenus jusqu'à présent.

Nous continuons d'insister sur le fait que le Conseil doit veiller à ce que Kisangani soit complètement démilitarisé conformément à la résolution 1304 (2000). Les raisons avancées pour cette occupation militaire continue du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) ne sont pas fondées, parce que les troupes de la MONUC sont tout à fait capables de garantir la sécurité de la ville. En outre, l'élargissement

de la présence de la MONUC, comme il est proposé dans le rapport du Secrétaire général, répondra adéquatement aux problèmes de sécurité. Nous souscrivons à l'évaluation du Secrétaire général quant au rôle que Kisangani pourrait jouer dans la reprise économique et politique de la République démocratique du Congo.

La reprise économique est extrêmement importante pour soulager les souffrances du peuple congolais et améliorer la désastreuse situation économique du pays. Nous nous félicitons des initiatives qui ont déjà été prises pour parvenir à cet objectif et nous souscrivons à la déclaration du représentant de la Suède, qui a précédé la nôtre. Mais nous voudrions souligner également qu'il importe de faire un effort massif, bilatéral et multilatéral, compte tenu de la taille et de la population de ce pays. La communauté internationale doit donc poursuivre ses efforts en vue d'aider à une reprise économique du Congo.

À cet égard, nous reconnaissons que l'ouverture du réseau fluvial constitue un pas important et nous souscrivons à l'opinion que cela aura des avantages sur le plan du commerce et de la liberté de circulation, mais aussi du rétablissement de la confiance et du renforcement de l'unité nationale. En conséquence, nous déplorons la récente menace du RCD de ne pas autoriser l'unité fluviale de l'Uruguay à atteindre Kisangani. Ma délégation souhaite également répéter à quel point il est important que la Commission militaire mixte (CMM) ait son siège à Kinshasa avec la MONUC, afin que les deux organes puissent coordonner la planification militaire pour les prochaines étapes des opérations.

Comme nous l'avons toujours dit, la Namibie demeure attachée au processus de paix de Lusaka et à la pleine application des plans et des sous-plans de désengagement de Harare et de Kampala. Ma délégation reconnaît donc qu'il est très important qu'un plan et des modalités d'assistance détaillés soient fournis par l'ONU. À cet égard, je voudrais confirmer ici que la Namibie a présenté à la CMM les informations nécessaires sur ses forces le 3 mai et que nos plans de retrait sont conformes aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ma délégation est également en mesure de confirmer, comme l'a mentionné ce matin M. Guéhenno, que le Gouvernement namibien retirera toutes ses troupes de la République démocratique du Congo d'ici la fin août.

En conclusion, ma délégation se félicite des initiatives tendant à encourager le processus de paix en République démocratique du Congo. Nous appuyons donc la prorogation du mandat de la MONUC pour 12 mois, jusqu'au 15 juin 2002. En outre, nous nous associons au Secrétaire général pour remercier M. Kamel Morjane et le commandant de la force de la MONUC, ainsi que tout le personnel de la MONUC, pour leurs efforts tendant au rétablissement de la paix en République démocratique du Congo. Nous souhaitons à M. Morjane un prompt rétablissement.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, pour commencer je voudrais vous remercier d'avoir organisé ce débat public et de nous avoir donné la possibilité de participer à cette réunion consacrée à la situation en République démocratique du Congo et au rôle que nous souhaitons voir les Nations Unies jouer dans cette phase importante du processus de paix dans le pays. Je voudrais également, à cette occasion, souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo. Nos deux pays sont liés par d'excellentes relations, qui nous rapprochent.

La délégation de l'Égypte a examiné avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la République démocratique du Congo. Nous avons également suivi de près les activités de la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue dans la région des Grands Lacs au cours de la deuxième moitié de mai dernier, ainsi que les résultats précieux qui ont été obtenus au cours de cette mission. À cet égard, ma délégation voudrait soulever quelques points spécifiques qui méritent à notre avis d'être soulignés.

Premièrement, le processus de paix au Congo a connu récemment plusieurs mesures qui ont permis de maintenir l'élan acquis à l'heure actuelle pour mettre en oeuvre l'Accord de Lusaka, dans ses aspects militaires et politiques et pour parvenir à un règlement global et définitif du conflit qui déchire le Congo et épuise les énergies de ses voisins depuis près de trois ans. Ces mesures se sont reflétées, notamment, dans le respect continu du cessez-le-feu par les parties; dans l'application des plans de désengagement entre les forces sur le terrain, ainsi que dans l'accord sur le cadre

général qui guidera les processus de retrait de toutes les forces étrangères du pays, de même que le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des groupes armés réfugiés sur le sol congolais.

Deuxièmement, et dans le même esprit, nous nous tournons maintenant vers l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle intensifie ses efforts de soutien aux parties s'agissant de mettre en oeuvre leurs engagements conformément à l'Accord de Lusaka et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; crée un environnement propice au retrait des forces étrangères du Congo, mettant ainsi un terme aux problèmes que posent les groupes armés; et prenne les dispositions nécessaires pour restaurer la souveraineté et l'intégrité territoriales du Congo tout en cherchant une solution aux préoccupations sécuritaires de ses voisins.

Tout en nous félicitant de la recommandation qui figure dans le rapport du Secrétaire général sur le concept révisé des opérations de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et sur le déploiement de troupes supplémentaires, ainsi que d'observateurs et de personnel civil dans cette opération, nous exprimons également l'espoir que l'ONU poursuivra la préparation des plans nécessaires pour mettre en place et déployer une troisième phase élargie de la Mission afin que la période que nous allons entamer et qui, nous le supposons, sera une période transitoire, ne se prolonge pas indéfiniment et que la situation sur le terrain ne reste pas à son stade actuel, sans mise en oeuvre des initiatives spécifiques qui sont nécessaires pour amener l'Accord de Lusaka à la conclusion souhaitée.

Troisièmement, si nous n'ignorons rien des conditions préalables essentielles qui doivent être satisfaites avant le déploiement de la phase III de l'opération et, avant tout, du fait que les parties doivent donner des informations pertinentes sur les effectifs, les emplacements et les armements de leurs forces ainsi que de celles des groupes armés – nous voudrions aussi souligner que les Nations Unies doivent se tenir prêtes à relever les défis et affronter les risques auxquels elles pourraient se trouver confrontées dans une opération ainsi élargie, comme cela a été le cas en Sierra Leone et, auparavant, au Timor oriental.

L'opération Congo, comme toutes les autres opérations de maintien de la paix, de par sa nature même et à cause de la nature de la zone où est conduite la mission, sera marquée par un certain nombre de risques

qu'il est impossible d'éviter. Néanmoins, cela ne doit pas être considéré comme une raison d'hésiter dans la mise en place de la troisième phase, dans la mesure où sont remplies les deux conditions essentielles précédemment fixées par le Secrétaire général pour le déploiement du personnel des Nations Unies au Congo. Ces conditions sont la fourniture des garanties de sécurité nécessaires pour le personnel de la MONUC et la réaffirmation par les parties de leur engagement à respecter et mettre en oeuvre l'Accord de Lusaka.

Quatrièmement, nous ne pouvons pas, bien entendu, demander aux Nations Unies d'assumer le rôle principal dans les efforts de règlement du conflit au Congo sans réaffirmer la responsabilité qui incombe aux parties elles-mêmes de faire avancer la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka et leur responsabilité de manifester la volonté politique nécessaire – et pas seulement de préparer des plans détaillés pour le retrait des forces étrangères et pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des groupes armés, mais également pour la mise en oeuvre de ce qui a été convenu de bonne foi et pour le règlement de toute divergence qui pourrait apparaître entre elles à l'intérieur de la Commission militaire mixte, du Comité politique et au sein du dialogue intercongolais facilité par l'ancien Président Masire.

Nous voudrions aussi saisir l'occasion qui nous est offerte d'encourager les parties à intensifier leurs contacts diplomatiques au niveau le plus élevé de façon à faire vigoureusement avancer le processus de paix en contribuant à la création d'un climat de confiance mutuelle en cette période critique. À cet égard, nous nous félicitons des initiatives qui ont été prises pour organiser une réunion entre les Présidents Kabila et Museveni et nous espérons que ces efforts s'étendront à arranger d'autres contacts directs du même type entre les dirigeants de Kinshasa et de Kigali.

Cinquièmement, nous avons également vu l'importance croissante qu'ont accordée le Conseil de sécurité et le Secrétariat à la nécessité de renforcer le soutien international qui doit accompagner la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka afin de faire revivre l'économie congolaise, de reconstruire l'infrastructure qui a été détruite à cause du conflit, et de remettre sur pied les institutions sociales, éducatives et sanitaires du pays. Tout en nous félicitant des idées et initiatives présentées par la communauté internationale à cet égard, nous espérons également que celle-ci se montrera déterminée à édifier une paix véritable au Congo et à

éliminer les causes profondes qui peuvent empêcher l'établissement d'une paix durable et de la stabilité dans le pays. Ceci doit se faire grâce à une contribution généreuse aux différents programmes, afin que ceux-ci ne restent pas lettre morte et qu'ils aident à mettre un terme aux souffrances du peuple congolais, peuple qui depuis tant de décennies n'a pu vivre dans la dignité et la prospérité comme il le mérite.

Sixièmement, l'Égypte continuera à jouer le même rôle actif dans le rétablissement d'une paix permanente au Congo et dans la région des Grands Lacs – soit par l'intermédiaire de contacts bilatéraux avec les parties concernées, soit au sein de l'Organisation de l'unité africaine. Nous allons également maintenir notre soutien aux efforts courageux des Nations Unies représentées par le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et son Représentant spécial, Kamel Morjane – ainsi que notre participation à la MONUC, dont l'Égypte est fière d'être le principal fournisseur d'observateurs militaires parmi les 43 pays qui participent à l'opération.

Avant de conclure, je voudrais exprimer notre profonde préoccupation face aux événements actuels en République centrafricaine après la tentative manquée de coup d'État qui s'est produite à Bangui il y a un peu plus de deux semaines. Peut-être ces événements renforceront-ils la conviction des Nations Unies que la situation sécuritaire et politique dans la région des Grands Lacs continue d'être extrêmement fragile et que toute hâte intempestive pour mettre fin à la présence des Nations Unies dans la région ou la réduire – ou tout échec à faire face aux problèmes liés qui continuent de poser une menace à la paix et la sécurité internationales – ne feront qu'entraîner des conséquences multiples de nature encore plus grave que celles qui affligent déjà cette région stratégique et importante qui se situe au coeur du continent africain.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Akasaka (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance, suite à la récente mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo. Je me félicite tout d'abord de la présence du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. She Okitundu. Je tiens éga-

lement à remercier M. Otunnu de l'excellent exposé qu'il a fait ce matin.

Mon gouvernement rend hommage au Conseil de sécurité pour son travail et son rapport opportun. Nous avons pris connaissance avec grand intérêt du huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), qui se fonde sur les conclusions du rapport de la mission. Nous nous félicitons du fait qu'il s'articule autour des questions de reconstruction et de développement en République démocratique du Congo et prenons note de sa recommandation tendant à proroger le mandat de la MONUC pour une période de 12 mois.

Le Japon a suivi de près la situation en République démocratique du Congo, reconnaissant que la stabilité et la prospérité du monde ne peuvent prévaloir au XXI^e siècle si les problèmes de l'Afrique ne sont pas résolus. Pour cette raison, mon gouvernement souligne fortement la nécessité d'appuyer les efforts autonomes des pays africains ainsi que les mesures de prévention de conflits et les programmes d'aide aux réfugiés. Aujourd'hui, je tiens à souligner les points suivants concernant la République démocratique du Congo.

Premièrement, mon gouvernement a depuis longtemps insisté sur le fait que la paix en République démocratique du Congo doit être placée dans le contexte plus large de la consolidation de la paix dans toute la région et qu'elle doit donc être poursuivie dans le cadre d'une démarche globale et intégrée. La consolidation de la paix, la reconstruction après le conflit et le développement, la démocratisation et une cessation de l'exploitation illicite des ressources naturelles doivent de même être mis en oeuvre sous un angle régional. Ainsi, mon gouvernement a fait valoir que, dans le cadre de ses efforts visant à parvenir à un règlement pacifique du conflit en République démocratique du Congo, le Conseil de sécurité devrait également traiter les problèmes économiques et les problèmes de sécurité de ses voisins : le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda. Pour cette raison, la situation qui se détériore actuellement au Burundi est d'autant plus inquiétante pour mon gouvernement. Le Japon souscrit aux vues du Secrétaire général qu'il ne peut « y avoir de paix durable en République démocratique du Congo sans un règlement global de la situation au Burundi » (S/2001/572, par. 106).

Deuxièmement, mon gouvernement se félicite de la recommandation du Secrétaire général suivant laquelle le Conseil de sécurité autoriserait, pendant que la MONUC poursuivra l'achèvement de la phase II de ses opérations, une étape de transition vers la phase III du déploiement de la MONUC, qui implique le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réinstallation des groupes armés. Nous pensons que ce chevauchement des activités visant à l'achèvement de la phase II avec les activités préparatoires de la phase III réduira les risques d'essoufflement du processus de paix en République démocratique du Congo.

Troisièmement, un élargissement de la composante civile de la MONUC est nécessaire si le Conseil de sécurité veut s'engager à long terme dans le processus de paix de la région.

Quatrièmement, le Japon est fortement encouragé par l'annonce de Sir Ketumile Masire selon laquelle une réunion préparatoire du dialogue intercongolais commencera à partir du 16 juillet. Nous espérons sincèrement que cela fera avancer le processus de démocratisation, et nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie les efforts de médiation de Sir Ketumile Masire.

Enfin, mon gouvernement se félicite de l'annonce de la réouverture du fleuve Congo ainsi que de la création proposée d'une Commission du bassin du Congo. La revitalisation du commerce par l'ouverture de la principale artère du pays, réseau de voies navigables serait une étape importante sur la voie de la reconstruction et du développement économiques.

Le Japon a fourni des secours humanitaires et d'urgence ainsi que des contributions financières en faveur des activités de la Commission militaire mixte et du dialogue intercongolais. À mesure que la situation se stabilise, nous envisagerons d'offrir notre assistance au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour ses efforts d'édification de la nation.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Burundi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nteturuye (Burundi) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité au cours de ce mois de juin. La délégation

burundaise ne doute pas un seul instant que vous conduirez les travaux du Conseil avec votre brio habituel. Je salue aussi la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo.

Cette séance publique du Conseil de sécurité sur la République démocratique du Congo me donne l'occasion de rendre hommage au Conseil de sécurité pour les efforts constants qu'il déploie en vue de ramener la paix dans l'Afrique des Grands Lacs, comme l'a démontré notamment sa dernière tournée dans la région.

Le Burundi voudrait, en référence au huitième rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la situation en République démocratique du Congo et au rapport de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, rappeler les menaces actuelles qui pèsent sur la sécurité du pays et sur le processus de paix interburundais.

Tout d'abord, les perspectives heureuses pour la paix en République démocratiques du Congo sont paradoxalement mais délibérément à la base de l'évolution malheureuse de la situation sécuritaire au Burundi. Le Secrétaire général de l'ONU et le Conseil de sécurité l'ont compris, et nous leur en sommes reconnaissant, lorsqu'ils constatent qu'il n'y aura pas de paix durable en République démocratiques du Congo si elle doit se construire au dépens de la paix au Burundi.

Deuxièmement, les pays de la région, qui ont parainé l'Accord de paix signé à Arusha le 28 août 2000, doivent travailler dans un front uni pour la fin de la guerre au Burundi. C'est le vœu le plus ardent du Gouvernement et du peuple burundais. La paix sera régionale ou ne sera pas, pour ceux qui connaissent les réalités sociopolitiques de cette partie de l'Afrique.

Or, chaque jour qui passe laisse croire quelque part à un double jeu de quelques pays de la région – un agenda qui n'est plus caché – puisque certains déclarent à la mission du Conseil de sécurité que les forces négatives le sont ici et ne le sont pas là-bas, et qu'en définitive elles ne le sont même pas du tout. Cela est troublant lorsqu'on sait que les Accords de Lusaka et d'Arusha ont été signés sous le parapluie moral des représentants de tous les pays intéressés de la même région.

La délégation burundaise voudrait rappeler ici qu'aussi longtemps que les Forces pour la défense de la

démocratie (FDD) et les Forces nationales de libération (FNL) – ce sont les groupes armés burundais – ne cesseront pas les hostilités, aussi longtemps qu'ils ne seront pas désarmés selon l'Accord de Lusaka et rapatriés au Burundi pour être réinsérés socialement – pour ceux qui n'auront pas été reconnus coupables de délits prévus dans l'Accord d'Arusha – ces groupes seront considérés comme des « forces négatives », à combattre et à traduire en justice, aussi bien au Burundi qu'en République démocratique du Congo et dans n'importe quel autre pays. Car ils constituent un danger régional, tout comme leurs alliés Interahamwe et les anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR) devenus mercenaires du génocide en Afrique

Que faut-il faire? Premièrement, le Gouvernement burundais demande au Conseil de sécurité de ne pas laisser les deux processus de Lusaka et Arusha se détruire mutuellement. Il faut que le Conseil trouve une formule pour assurer une présence de dissuasion aux frontières du Burundi avec la République démocratique du Congo et la Tanzanie, et éviter que les efforts actuels pour ramener la paix dans la région soient vains. Car en définitive le transfert de la guerre depuis la République démocratique du Congo vers le Burundi ou le Rwanda maintiendra et, même, rendra plus cruel le conflit régional.

Deuxièmement, de fortes pressions doivent être exercées par les pays qui ont une influence réelle sur les groupes armés burundais – en l'occurrence la Tanzanie plus que tout autre pays – afin que ces groupes arrêtent les violences et rejoignent le processus de paix. Nous sommes convaincus que si les FDD et FNL n'avaient pas de bases arrière et de soutien multiforme extérieur, ils auraient depuis longtemps accepté les conclusions de l'Accord de paix d'Arusha, comme ils avaient promis de le faire.

Nous nous félicitons de voir que beaucoup de membres du Conseil de sécurité ont aujourd'hui lancé des appels pour que tous ceux qui ont une influence sur ces groupes fassent quelque chose pour les ramener vers de meilleurs sentiments. Pourtant ces mêmes groupes veulent continuer la guerre, alors que la signature d'un accord politique est intervenue depuis déjà neuf mois. Malheureusement, les signaux qu'ils donnent ne sont pas encourageants.

Dans le rapport de la mission du Conseil de sécurité, on lisait que le leader des FDD avait donné une série de conditions avant d'accepter de signer ou de

negocier un accord de cessez-le-feu. Il s'agissait en fait de questions politiques qui ont déjà leurs réponses dans l'Accord d'Arusha.

Aujourd'hui, je peux informer le Conseil de sécurité que j'ai vu une déclaration des FDD où ils disent qu'ils ne signeront jamais un cessez-le-feu avant que les négociations politiques avec eux ne soient terminées. Ils se déclarent choqués par le double langage du Conseil de sécurité, car, d'après les groupes, lorsqu'il a rencontré M. Jean Bosco, il y avait eu une compréhension mutuelle, mais maintenant ils ne comprennent pas pourquoi le Conseil leur demande toujours d'arrêter les hostilités.

La communauté internationale doit aussi exercer des pressions. Et nous sommes heureux de constater que le Conseil de sécurité l'a fait, surtout depuis sa rencontre avec les deux mouvements armés, à Kinshasa et à Dar es-Salaam. Nous exhortons le Conseil à prévoir des mesures coercitives, utilisées ailleurs dans des cas similaires, au cas où la rébellion tournerait définitivement le dos à la solution négociée.

La violence au Burundi bloque l'application de l'Accord de paix. Les divers appuis aux groupes armés ne donnent pas l'impression d'être intéressés à l'application de l'Accord de paix; eux aussi semblent s'inscrire dans la logique de la victoire militaire. Il faut sauver la paix au Burundi, il faut sauver l'Accord d'Arusha avant qu'il ne soit trop tard.

Pour terminer, je voudrais réitérer la volonté du Gouvernement du Burundi de continuer les consultations bilatérales, notamment avec la République démocratique du Congo et avec la Tanzanie, dans l'espoir que cela finira par donner des résultats positifs avant qu'il ne soit trop tard.

Je voudrais aussi saluer, encore une fois, l'engagement du Conseil de sécurité pour la paix en République démocratique du Congo et au Burundi, et souhaiter que les Nations Unies s'associent aux efforts de Nelson Mandela, Ketumile Masire et des chefs d'État de la région pour redonner l'espoir à ces populations de l'Afrique des Grands Lacs, spécialement les enfants, les femmes, les vieillards et même les humanitaires, qui meurent chaque jour et qui errent à l'intérieur et à l'extérieur des frontières.

Mais le Gouvernement burundais voudrait attirer l'attention de l'auguste Conseil de sécurité qu'il y a péril en la demeure et donc urgence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Burundi des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gasana (Rwanda) : Monsieur le Président du Conseil de sécurité, mon pays, le Rwanda, vous adresse ses sincères félicitations pour votre rôle prépondérant et celui de votre pays à la tête du Conseil de sécurité au cours de ce mois de juin 2001. Le Rwanda vous assure, ainsi qu'à tous les membres du Conseil de sécurité, de sa totale collaboration.

Le Rwanda se félicite du fait que vous ayez organisé aujourd'hui une séance publique pour expliquer, motiver et proroger le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

La pire des choses que feu le Président Mobutu ait commise à l'encontre de notre voisin, le Congo, c'est de s'être très fortement allié à ceux qui ont planifié et mis en exécution le génocide du Rwanda. Faut-il rappeler ici que l'armée congolaise de Mobutu est venue se battre aux côtés des anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR) en 1990 au Rwanda contre des citoyens rwandais se battant pour leur droit à la patrie après un exil forcé de plus de 30 ans?

Les retrouvailles de ces deux armées amies et complices sur le territoire congolais, depuis juillet 1994, a causé de sérieux ennuis à la République démocratique du Congo. On ne peut franchement que le regretter, d'autant plus que cela nous cause d'énormes problèmes de sécurité à la frontière avec le Congo, notre voisin.

Aujourd'hui, des combats intenses se déroulent dans deux provinces du Rwanda frontalières avec le Congo, en l'occurrence la province de Giselle et la province de Rutherglen. Ces combats opposent, d'un côté, ceux qui ont planifié et mis en exécution le génocide au Rwanda et qui ont trouvé un refuge bienveillant au Congo depuis 1994, et de l'autre côté, notre armée, l'Armée patriotique rwandaise.

Ce n'est un secret pour personne que les miliciens Interahamwe et les anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR), qui ont commis le génocide au Rwanda en 1994, ont constitué, du temps de Mobutu et au-delà jusqu'à aujourd'hui, le fer de lance de l'armée de Mo-

butu et de l'après-Mobutu. Alors, si aujourd'hui la stratégie des signataires de l'Accord de paix de Lusaka est de mener une guerre de l'arrière-front en nous envoyant les Interahamwe et les ex-FAR armés jusqu'aux dents au lieu de nous les envoyer désarmés, désengagés, tel que le prévoit l'Accord de paix de Lusaka, c'est, en quelque sorte en soi une violation de cet Accord de Lusaka. Le Rwanda ici dénonce vigoureusement cette façon de faire, pouvant mettre en péril l'ensemble de l'Accord de paix de Lusaka sur lequel, pourtant, nous fondons tous nos espoirs.

On dit que l'histoire, c'est l'éternel recommencement. En 1996 et 1997, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Kigali, des agences des Nations Unies et des ambassades occidentales établissaient des cartes du Rwanda, avec des zones rouges dans six provinces rwandaises frontalières avec la République démocratique du Congo, pour raisons d'insécurité, embuscades et tueries, commises par les miliciens Interahamwe et les ex-FAR infiltrés du Rwanda à partir du territoire congolais. Telle était la situation en 1996. Ce fut ainsi que le Gouvernement rwandais prit la décision de les combattre et de les poursuivre au Congo, leur territoire de repli et de complicité. Aujourd'hui, le même scénario ou presque reprend. Deux provinces rwandaises frontalières avec le Congo sont marquées au rouge, les qualifiant de zones dangereuses où aucune agence des Nations Unies, aucune ambassade, aucune organisation non gouvernementale ne peut se rendre aujourd'hui, exactement comme en 1996-1997.

Nous pensons que le Conseil de sécurité a le devoir d'assister le Rwanda et la République démocratique du Congo, et la région tout entière, afin que les miliciens Interahamwe et les ex-FAR, responsables du génocide commis au Rwanda, soient désarmés, désengagés, conformément à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

Différents rapports et même différentes interventions mettent en exergue ce qui est appelé communément l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Le Rwanda réaffirme encore une fois, haut et fort, qu'il est allé au Congo pour sa sécurité menacée par les forces génocidaires des Interahamwe et des ex-FAR, qui opèrent à partir du territoire congolais, et non pour une quelconque ressource naturelle de ce pays voisin. La preuve, ce sont les combats qui se poursuivent aux frontières rwando-congolaises aujourd'hui, où je vous

parle. C'est la preuve qu'on n'est pas allé au Congo pour des raisons autres que la sécurité de notre pays.

Le Rwanda estime par conséquent que l'on ne peut pas partir des informations aussi troublantes qu'elles soient pour conclure à une exploitation illégale non encore prouvée des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Il a été demandé que le Groupe d'experts poursuive son travail d'investigation et apporte des preuves tangibles des allégations que le Groupe avance dans son premier rapport. Pourquoi ne pas attendre la sortie du rapport additionnel avant que nous réaffirmions quoique ce soit et avant que nous ne proclamions nos intentions?

Je ne pourrai conduire cette intervention vers son terme sans rapidement dire un mot sur le huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo. Comme vous le savez, Monsieur le Président, nous avons reçu la mission du Conseil de sécurité dans la région, et le Conseil de sécurité s'est entretenu avec le Comité politique à Lusaka, sous la présidence du Rwanda. Les conclusions ont été consignées dans un communiqué conjoint, en annexe au rapport dont vous êtes saisis. Comme vous le savez également, Monsieur le Président, dans le souci de l'application intégrale de toutes les clauses de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, le Rwanda a pris l'initiative de se retirer de 200 kilomètres de Pweto et de se conformer à toutes les étapes de retrait en harmonie avec les autres composantes de l'Accord, eu égard à la sécurité de notre pays. Notre chef d'État a eu l'occasion également d'en parler lors de son entretien avec la mission du Conseil de sécurité à Kigali et dans ses récents voyages dans la région, notamment son voyage au Zimbabwe, où il a rencontré son homologue, le Président Mugabe, et sur le reste du continent.

Nous sommes très heureux que le Secrétaire général ne ménage aucun effort pour appuyer les actions du Conseil de sécurité dans la région et pour aider nos peuples à retrouver la paix. La paix, oui, puisque tout le monde en a besoin, surtout ces enfants, dont le Secrétaire général adjoint, M. Otunnu, ici présent, nous a fait état ce matin, et qui suscitent émotion et compassion.

Nous parlions tout à l'heure des regrets à cause du mauvais héritage de Mobutu du Congo et d'Habyarimana du Rwanda, que nous subissons aujourd'hui, Congolais et Rwandais. Les milices Intera-

hamwe de Habyarimana et ses ex-FAR, après avoir massacré un million de vies humaines en 1994 au Rwanda, ont traversé la frontière Rwanda-Congo avec leurs machines à tuer et leur esprit et leur philosophie du génocide, qu'ils ont, malheureusement pour nous tous, exporté au Congo, chez le paisible Congo, chez le paisible peuple congolais. Ce ne sont pas mes voisins de gauche qui ont créé ces Interahamwe et ces ex-FAR, ce n'est pas moi non plus, mais c'est l'héritage que nous héritons des mauvais dirigeants que nous avons eus, d'un côté et de l'autre.

Cette philosophie du génocide – l'exclusion, l'extermination de l'autre – qui s'installe dans la région, la problématique du génocide, cet esprit génocidaire, a été soumise par la société civile et les autorités rwandaises à la dernière mission du Conseil de sécurité à Kigali, lors de son voyage dans la région des Grands Lacs. Cet esprit, cette philosophie du génocide, qui est propagé dans la région par ses détenteurs, miliciens Interahamwe et les ex-FAR, circule dans la région. Le Conseil de sécurité n'a pas pu donner une réponse adéquate ou appropriée ou précise à Kigali, mais il a promis de continuer à réfléchir sur cet esprit génocidaire qui est en train de prendre place dans la région des Grands Lacs. Pourquoi pas une action commune, tous ensemble – le Conseil de sécurité et la République démocratique du Congo, le Rwanda – pour neutraliser ces éléments porteurs du germe de cette philosophie du génocide dans la région des Grands Lacs?

Je voudrais terminer en réaffirmant la volonté du Gouvernement rwandais de poursuivre son étroite coopération avec le Conseil de sécurité, avec la MONUC sur le terrain au Congo et avec toute autre institution évoluant dans le sens de la mise en application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka dans toutes ses clauses.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Rwanda des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Ouganda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Beyendeza (Ouganda) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et attend avec intérêt une gestion ouverte et transparente des questions importantes – comme vous l'avez promis et désormais prouvé –, telles que la République démocratique

du Congo et d'autres que le Conseil débattrait pendant le mois de votre présidence.

La délégation ougandaise se félicite également de la participation aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo. Nous voulons particulièrement mettre l'accent sur les côtés positifs et constructifs de sa présentation, non seulement en ce qui concerne les préoccupations de sécurité de son pays mais également celles de ses voisins, y compris mon pays, l'Ouganda. En outre, ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport et du brio avec lequel il a été présenté par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno. Nous prenons note également du programme d'action en cinq points proposé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, à la suite de sa récente visite en République démocratique du Congo.

En Ouganda, les défis évoqués par l'Ambassadeur Olara Otunnu nous peinent depuis quelque temps, à la suite des enlèvements continus d'enfants dans la partie nord de l'Ouganda par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Nous voudrions donc renouveler notre invitation de longue date au Représentant spécial pour qu'il trouve le temps, dans son emploi du temps chargé, de visiter l'Ouganda à ce sujet. Peut-être cela fera-t-il faire une différence.

C'est la deuxième fois en assez peu de temps que le Conseil de sécurité consacre encore un autre débat public à la République démocratique du Congo. Bien que cette séance se focalise surtout sur le rapport du Secrétaire général et sur le projet de résolution pour le renouvellement de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC), ma délégation pense que quelques-unes des questions très importantes évoquées aujourd'hui ont également été traitées dans des réunions précédentes du Conseil. Elle sera donc brève et parlera des quelques questions dont nous pensons qu'elles doivent être traitées.

Premièrement, l'Ouganda a continué de mettre en oeuvre sa politique de retrait dans le cadre de l'Accord de paix de Lusaka, comme le Conseil de sécurité l'a noté et comme cela a été reconnu dans le rapport du Secrétaire général, S/2001/572, maintenant soumis au Conseil. Nous voulons assurer le Conseil que cela se poursuivra.

Deuxièmement, notre pays continue de coopérer avec la MONUC dans le cadre de la planification du

retrait et du programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement et de réinstallation. Là encore, le rapport du Secrétaire général a confirmé que l'Ouganda est le seul pays, en plus de l'Angola, qui continue de fournir des informations sur le nombre, la disposition et les armements de ses forces en République démocratique du Congo. Nous continuerons de coopérer à cet égard.

Troisièmement, ma délégation note que le rapport du Secrétaire général vise à maintenir le même niveau d'opération, soit 5 537 hommes et officiers. À notre avis, c'est une force trop petite pour l'étendue trop vaste qu'elle est censée couvrir. Nous proposons par conséquent que ce processus reste ouvert et soit examiné, même à mi-mandat, pour traiter de ces préoccupations au moment où les troupes se seront retirées et où la MONUC sera appelée à prendre de plus en plus de zones sous son contrôle et son observation.

Quatrièmement, l'Ouganda souhaite une fois encore partager quelques vues exprimées par des membres du Conseil de sécurité concernant la question de la violation des droits de l'homme. Notre délégation croit que toute violation des droits de l'homme est inadmissible quelles que soient les circonstances, et que cette question devrait donc être traitée sur l'ensemble de la République démocratique du Congo.

Enfin, ma délégation voudrait réaffirmer son appui à l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, car l'Ouganda est fermement convaincu que cet Accord traitait de deux domaines fondamentaux à la base du conflit en République démocratique du Congo et même dans la région. Le premier domaine est la dimension interne du conflit, qui sera réglée par le dialogue. Le second domaine est la dimension externe, qui traite des préoccupations de sécurité de la République démocratique du Congo elle-même et de celles de ses voisins. Ma délégation voudrait prier tous les signataires de l'Accord de Lusaka de le mettre en oeuvre totalement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en tant que représentant du Bangladesh. Après ma déclaration, je donnerai la parole à l'Ambassadeur Otunnu et à M. Annabi – s'il souhaite prendre la parole au nom de M. Guéhenno – s'ils ont des points à évoquer.

Je remercie d'abord le Secrétaire général adjoint Jean-Marie Guéhenno et le Représentant spécial Olara Otunnu pour leurs présentations, qui ont constitué la

toile de fond des délibérations d'aujourd'hui. Nous sommes engagés ici dans une phase extrêmement importante du processus de paix de Lusaka. La présence du Ministre des affaires étrangères Léonard Okitundu parmi nous aujourd'hui témoigne de l'attachement permanent de son gouvernement au processus de paix et à la coopération avec l'ONU. Nous avons noté la position de son gouvernement sur différents aspects du processus de paix, notamment sur la question des enfants soldats. Je suis certain que ses vues constitueront un apport très important au processus de prise de décision du Conseil.

Je limiterai mes remarques à trois points précis qui intéressent particulièrement le Bangladesh.

Premièrement, les enfants soldats. J'ai été frappé par l'observation de l'Ambassadeur Otunnu selon laquelle on prive le Congo de son avenir. L'Ambassadeur Otunnu, dont ma délégation a réclamé la mission en République démocratique du Congo ces derniers mois, nous a ramené un rapport terrible et alarmant. Les enfants de ce pays représentent, comme il le signale, de nombreux visages de la souffrance : des enfants déracinés, des enfants des rues, des orphelins de guerre, ceux qui sont séparés de leurs parents, les enfants soldats traumatisés, abandonnés, sous-alimentés, abusés sexuellement. Les conclusions de l'Ambassadeur Otunnu nous disent sans équivoque que la question des enfants de la République démocratique du Congo doit être traitée comme extrêmement préoccupante et absolument prioritaire.

Il a formulé quelques recommandations pratiques, notamment un programme d'action en cinq points qui a reçu l'appui de tous les partis politiques. Nous devrions examiner de très près ces propositions. La dimension sous-régionale qu'il a mentionnée pour ce qui est de la question des enfants soldats nécessite également notre attention. Un rapport publié hier par la « Coalition to Stop the Use of Child Soldiers » indique qu'actuellement, plus de 120 000 enfants se battent en Afrique. Les enfants sont souvent considérés comme des combattants peu onéreux que l'on peut sacrifier. Dans ce contexte, j'appelle de nouveau l'attention du Conseil sur la proposition avancée par le Premier Ministre du Bangladesh au Sommet du Conseil de sécurité qui s'est tenu en septembre 2000 tendant à créer des zones sans enfants soldats dans diverses parties du monde.

Le deuxième point qui intéresse le Bangladesh est le dialogue intercongolais. La mission du Conseil de sécurité a considéré que le dialogue intercongolais était au centre de tout le processus de paix. Ce dialogue aborderait d'une manière durable la cause principale du conflit en République démocratique du Congo. Nous saluons la décision du Président Masire de convoquer une réunion préparatoire le 16 juillet. Il ne faut pas qu'il y ait d'autres retards. Les parties devraient faire montre de pragmatisme et d'un esprit constructif dans leurs négociations sur les questions de procédure et de fond. Le Bangladesh est d'accord avec les vues de la mission du Conseil, à savoir que le dialogue devrait se poursuivre dans toutes les régions du pays aussi rapidement que possible. Il serait également important, d'un point de vue symbolique, que ce dialogue se déroule sur le territoire même du Congo.

Mon troisième et dernier point porte sur la composante civile et sur les besoins humanitaires. La question la plus importante dont nous sommes saisis à ce stade est sans aucun doute l'état de préparation de l'ONU. Le Secrétaire général nous a tenus informés des exigences de la troisième phase, son septième rapport (S/2001/373) entrant davantage dans les détails. Dans son présent rapport, il attire également l'attention sur le besoin d'élargir considérablement la composante civile de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Le déploiement de cette composante, y compris la police civile, est extrêmement important au vu du besoin de protéger les civils et dans le contexte des questions y afférentes. Nous pensons que le Conseil devrait jouer un rôle de chef de file pour mobiliser l'appui nécessaire à cet égard.

La mission du Conseil a, dans son rapport, souligné les besoins économiques de la République démocratique du Congo et identifié des domaines auxquels il faut accorder une attention particulière, notamment l'ouverture de la navigation fluviale, la rénovation des réseaux ferroviaire et routier et des projets à impact rapide. On a souligné qu'une assistance économique plus large devrait accompagner le processus de paix. Il est temps que les organes et organismes pertinents des Nations Unies mobilisent une assistance économique pour appuyer la paix en République démocratique du Congo.

Le Bangladesh avait attiré l'attention sur cet impératif humanitaire en avril, au moment où le Conseil examinait le septième rapport du Secrétaire général.

Nous espérons que les fonds et programmes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et la communauté internationale s'engageront très sérieusement dans la planification que l'on avait instamment demandée il y a deux mois de cela. La population de la République démocratique du Congo a subi le fléau d'une longue guerre. Nous ne devons pas la décevoir alors qu'elle place tous ses espoirs dans une paix durable.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Otunnu.

M. Otunnu (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à faire un exposé au Conseil de sécurité, et je vous suis très reconnaissant du vif intérêt et de la détermination dont vous faites montre pour aider les enfants de la République démocratique du Congo. J'ai pris bonne note de toutes les observations importantes faites par les membres du Conseil et les autres délégations. Je m'en inspirerai et je poursuivrai le dialogue avec le Conseil. Mon bureau reste à la disposition du Conseil pour travailler avec ses membres.

J'espère vivement que le Conseil envisagera d'incorporer certaines des recommandations pratiques, que je lui ai présentées, dans le projet de résolution qu'il est en train d'élaborer et qui sera adopté ultérieurement.

Encore une fois, Monsieur le Président, je vous remercie, ainsi que les membres du Conseil et toutes les délégations qui ont pris part à ce débat. Les enfants de la République démocratique du Congo ont besoin de nous. Ne les abandonnons pas.

Le Président (*parle en anglais*) : M. Guéhenno n'a pas pu rester dans la salle du Conseil, aussi, en l'absence d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je donne la parole à M. Annabi.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Je ne crois pas qu'il y ait eu de questions spécifiques adressées à M. Guéhenno, et je sais que les membres sont impatients de passer à la réunion avec les pays fournisseurs

de contingents. J'aimerais simplement remercier les membres du Conseil de leurs aimables paroles de félicitation en ce qui concerne les activités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et du Représentant spécial du Secrétaire général en faveur du processus de paix en République démocratique du Congo. Je serai heureux de transmettre ces félicitations à M. Morjane. Je lui ferai part également des souhaits de prompt rétablissement exprimés par les membres du Conseil. Comme le savent ces derniers, il n'a pas pu être présent ici aujourd'hui car il se remet d'un accès de paludisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous demande, M. Annabi, de transmettre à l'Ambassadeur Morjane nos meilleurs vœux de prompt rétablissement. Le Conseil lui a déjà envoyé un message à cet effet, et nous espérons qu'il se remettra rapidement et qu'il pourra de nouveau se joindre à nous.

Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeurera saisi de la question.

La séance est levée à 16 h 40.